

***2<sup>ème</sup> Division Régional  
Les 17 et 18 septembre 2022  
Sur le site du HOUGA***



***Épreuve devant respecter le  
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la  
FFPS***



## Mot du Président

Le bureau que je représente a pris ses fonctions en janvier 2021, juste après une crise sanitaire et au début d'une année très compliquée ou on a vu des changements de dates et d'organisation ce qui quelque peu déstabilisé certains compétiteurs, mais tout cela est derrière nous.

Aujourd'hui nous sommes heureux de vous accueillir dans notre département et sur le parcours du canal de Soustons.

Depuis deux ans, nous travaillons avec les AAPPMA et la Fédération de Pêche des Landes pour réactualiser notre liste de parcours, mettre en avant de nouveaux sites, mais également en redécouvrant des anciens.

Cette année fut très compliquée, les fortes chaleurs et les incendies ont conduit les Préfectures à prendre différents arrêtés qui nous ont contraints à repousser sans cesse les différents championnats. Initialement prévue sur le Courant de Soustons, la D2R a ensuite été délocalisée à Monguilhem, sur le site de Charros pour enfin se poser sur le lac du Houga.

Ces changements, totalement indépendants de notre volonté, ont déstabilisé nombre de potentiels participants, mais nous espérons sincèrement que ce parcours répondra à vos attentes.

Nous remercions chaleureusement Mme La Maire du HOUGA, Mme FEUILLET GALABERT Patricia de son accueil sur sa commune ainsi qu'à l'association de chaleureux bénévoles qui s'occupe d'organiser diverses manifestations sur le site.

Je remercie également les différents partenaires pour leur soutien dans le cadre de l'organisation, un grand merci au groupe AQUALANDE, LE CLUB DE MARQUE et LES VIGNERONS DU TURSAN.

Alain MARTET  
Président Commission Eau Douce des Landes



## NOS PARTENAIRES



## Infos SITE et SECTEURS

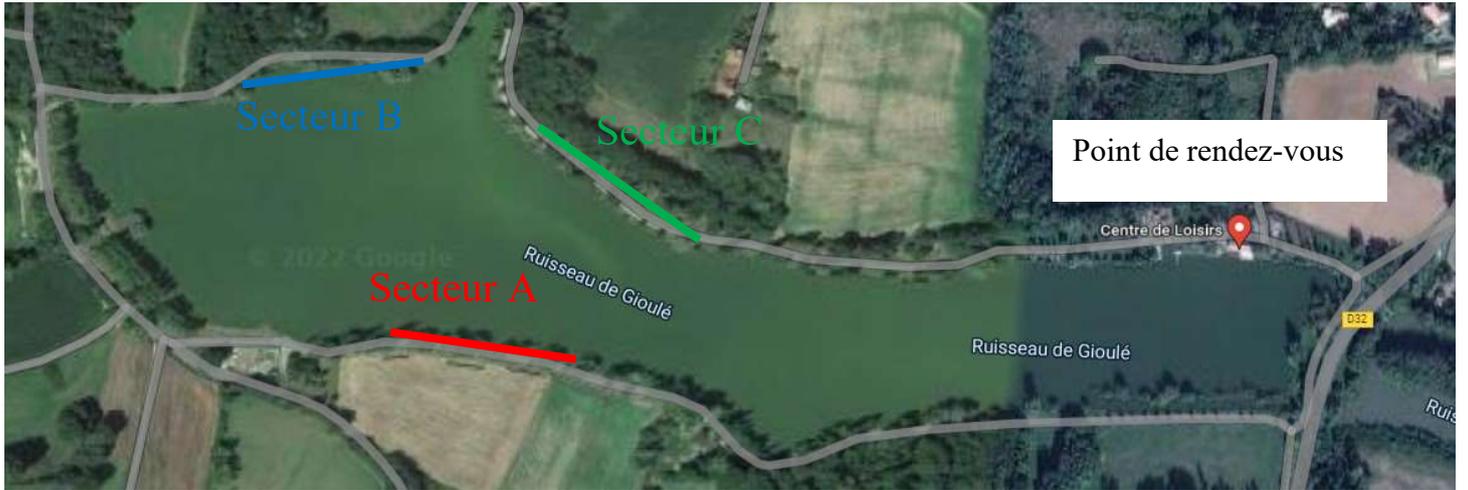
<b>Poissons dominants</b>	Plaquettes – gardons – Poissons-chats – Brèmes - Carpes
---------------------------	---

	Accès	Points GPS	Chariot
<b>Secteur A</b>	Voiture		NON
<b>Secteur B</b>	Voiture		NON
<b>Secteur C</b>	Voiture		NON

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – lent –rapide -Violent
<b>Secteur A</b>	jusqu'à 2,50 m	Lent à rapide
<b>Secteur B</b>	Jusqu'à 2,50 m	Lent à rapide
<b>Secteur C</b>	Jusqu'à 2,50 m	Lent à rapide

<b>Anguille</b>	Interdite
<b>Brochet</b>	60 cm
<b>Sandre</b>	50 cm
<b>Truite</b>	25 cm
<b>Black-Bass</b>	50 cm

## SECTEURS



## LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	13 m	
Moulinet	8 m	
Amorce	15 litres	
Esches totales	2 litres	
Fouillis	½ litres	Dont ¼ de vers de vases
Vers de vase	¼ litres	
Vers de terre	½ litres	Entiers non coupés

## HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	10 h	6 h 30	
Tirage au sort	11 h	7 h	
Entrée dans les box	12 h	7 h 30	13 h 30
Début des contrôles (*)	13 h	8 h	14 h
Amorçage	13 h 50	8 h 50	14 h 50
Début de la manche	14 h	9 h	15 h
5 minutes	16 h 55	11 h 55	17 h 55
Fin de la manche	17 h	12 h	18 h
Palmarès			19 h 30
Marée basse			
Marée haute			

**(\*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.**

**En cas de problème d'approvisionnement en fouillis et vers de vase, l'organisation se réserve le droit de les interdire**

## Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		Base de Loisirs	48,768 306°/ - 0,185 608°
Manche2		Base de Loisirs	48,768 306°/ - 0,185 608°
Manche3			
Palmarès			

## Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
<b>Responsable de l'épreuve</b>	MARTET Alain	0671157606	alainmartet@gmail.com
<b>Forfait</b>	MARTET Alain	0671157606	alainmartet@gmail.com

**Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7 €. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.**

## Règlement particulier

Application du règlement FFPS.

Obligation d'avoir sa licence valide en cas de contrôle

Présentation des esches dans des boîtes de mesures officielles

**Confirmation de participation au plus tard le 3 septembre en l'absence de confirmation de participation, tout pêcheur sera déclaré forfait et sa place attribuée à un autre**

Tous les entraînements seront interdits sur les différents parcours à compter du **vendredi 16 septembre à midi**

## Grille

GRILLE FFPS Eau Douce		
X	Y	Z
X01	Y08	Z07
X02	Z05	Y10
X03	Z10	Y05
X04	Z02	Y09
X05	Y09	Z02
X06	Y04	Z11
X07	Z11	Y03
X08	Y07	Z01
X09	Y01	Z08
X10	Z03	Y06
X11	Y06	Z04
Y01	Z08	X07
Y02	X05	Z10
Y03	X10	Z05
Y04	X02	Z09
Y05	Z09	X02
Y06	Z04	X11
Y07	X11	Z03
Y08	Z07	X01
Y09	Z01	X08
Y10	X03	Z06
Y11	Z06	X04
Z01	X08	Y07
Z02	Y05	X10
Z03	Y10	X05
Z04	Y02	X09
Z05	X09	Y02
Z06	X04	Y11
Z07	Y11	X03
Z08	X07	Y01
Z09	X01	Y08
Z10	Y03	X06
Z11	X06	Y04



## Restauration

Le samedi et dimanche : café et viennoiserie offerts à l'ensemble des participants. Pot offert après le palmarès.

Formules sandwich à 6 € :

- 1 Sandwich ventrèche – Saucisse (deux ventrèches ou deux saucisses dans ½ baguette minimum)
- Une boisson : bière – soda – verre de vin – eau au choix

Commande formule lors de la confirmation de participation

## Hébergement